

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 18 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur Christian OST,
Vice-président du CCAS

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Georges HAYEK, Betty SCHALL, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Patricia GONZALEZ, Elisabeth TAGLANG.

La séance est ouverte à 19h05 par Monsieur le Vice-Président.

1. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

1.1 Bons alimentaires :

Liste des demandes de bon alimentaire						
Nom et prénom	Adresse	Orientation	Reste à vivre/jour/personne	Date	Décision	Montant du secours
[REDACTED]	[REDACTED]	AS	10.29 €	17/07/2025	Accord	67.50 €
Total						67.50 €

1.2 Demandes de secours financiers :

Pas de secours financier attribué depuis le dernier conseil d'administration.

1.3 Règlement d'attribution des aides sociales facultatives :

Validation de la nouvelle version du règlement d'attribution des aides sociales facultatives tenant compte des modifications proposées lors du conseil d'administration du jeudi 12 juin 2025, à savoir :

- Secours financiers :

Le montant du reste à vivre au-dessus duquel la demande fera l'objet d'un refus automatique sans qu'elle ne soit soumise à la commission permanente est fixé à 12.00 €.

- Bons alimentaires :

Le reste à vivre à ne pas dépasser pour pouvoir prétendre à un bon alimentaire est fixé à 6.50 €.

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la nouvelle version règlement des aides sociales facultatives.

2. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

2.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

1 dossier de regroupement familial ;

2.2 Réception de notification de décision :

Objet : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD

Concerne : l'obligation alimentaire de [REDACTED]
[REDACTED], dans le cadre de la prise en charge des frais d'hébergement de [REDACTED]
[REDACTED].

Notification de décision :

Le bénéfice de l'aide sociale pour la prise en charge des frais de séjour est accordé à [REDACTED]. L'intéressée reversera mensuellement ses ressources à l'établissement d'hébergement, déduction faite des frais de mutuelle selon justificatifs transmis. Par ailleurs, elle conservera l'argent de poche mensuel correspondant à 10 % de ses ressources, avec un minimum égal à 127 € au 01/01/2025. Une participation mensuelle globale de 500.00 € est laissée à la charge des obligés alimentaires. Enfin, le montant des avances consenties pourra faire l'objet de récupération sur succession.

Objet : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD

Concerne : l'obligation alimentaire de [REDACTED]
[REDACTED] dans le cadre de la prise en charge des frais d'hébergement de [REDACTED]
[REDACTED].

Notification de décision :

Le bénéfice de l'aide sociale pour la prise en charge des frais de séjour est accordé à [REDACTED]. L'intéressée reversera mensuellement ses ressources à l'établissement d'hébergement, déduction faite des frais de mutuelle selon justificatifs transmis. Par ailleurs, elle conservera l'argent de poche mensuel correspondant à 10 % de ses ressources, avec un minimum égal à 127 € au 01/01/2025. Une participation mensuelle globale de 500.00 € est laissée à la charge des obligés alimentaires. Enfin, le montant des avances consenties pourra faire l'objet de récupération sur succession.

Objet : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD

Concerne : l'obligation alimentaire de [REDACTED]
[REDACTED], dans le cadre la prise en charge des frais d'hébergement de [REDACTED].

Notification de décision :

La demande de prise en charge au titre de l'aide sociale des frais d'hébergement est sans objet, le représentant légal de l'intéressée ayant renoncé par écrit à sa demande.

3. ACTIVITES DU CCAS

3.1 Fête de Noël 2025 :

- Présentation du rétroplanning.
- Présentation des devis pour le repas et les boissons :
 - Traiteur SCHWOOB : pas de réponse.
 - Chez Soi :

Devis 2025 :

Pour 250 personnes :

Repas avec boissons, café, thé et bredeles (hors gouter Bergen Band) :
13 245.00 € soit 52.98 € par personne.

Pour rappel :

- o En 2024 pour 250 personnes :
 - Repas sans boissons : **9 582.50 €** (soit 38.33 € par personne).
 - Avec boissons : **11 607.50 €** (soit 46.43 € par personne).
 - Soit **2025.00 €** pour les boissons (soit 8.10 € par personne)
- o Pour rappel en 2023 pour 250 personnes Repas sans boisson mais :
 - Repas sans boissons : 8 762.06 € pour 228 personnes soit **9 607.52 €** soit 38.43 € par personne).
 - Boissons : 1 438 € (vins et crémant) + 348.17 € (eaux et jus d'orange) soit un total de **1 786.17 €** (soit 7.14 € par personne).
- Devis réceptionné sans sollicitation de la part du CCAS : Cu Côté traiteur :
 - Repas pour 250 personnes (sans boisson, thé/café et bredele) : 9406.10 € soit, 37.62 € par personne.

Les membres du conseil d'administration retiennent la proposition du traiteur Chez Soi pour le repas de Noël des séniors de la commune. Une rencontre sera organisée afin de régler différentes problématiques liées à l'organisation pratique de l'évènement.

- Présentation des devis pour le colis de Noël :
 - Cafés Henri :
Devis 2025 : 42.00 € par colis.
2024 (Hopla) : 36.46 € par colis après application des 10% de réduction.
2023 (Cafés Henri) : 37.00 € par colis.
 - Propositions commerciales transmises au CCAS par voie postale ou électronique.

Les membres du conseil d'administration souhaitent qu'une rencontre soit organisée avec le fournisseur Cafés Henri afin d'éclaircir un certain nombre de points soulevés lors de l'étude du devis.

- Présentation du visuel pour le courrier d'invitation.
- Validation du choix de l'animation :
Le Bergen Band assurera l'animation musicale du repas de Noël.
- Gestion du vestiaire :
Comme les années précédentes, il sera proposé aux Scouts de gérer le vestiaire.
- Décorations de table fabriquées par le périscolaire.
- Quelques problématiques liées au départ à la retraite d'Antonio GONCALVES :
 - Ouverture de la cuisine pour la livraison de la vaisselle ;
 - Mise en place des tables et chaises (attention repas de Noël des agents le soir du vendredi 12 décembre) ;
 - Ouverture des locaux pour le traiteur le jour du repas ;
 - Remise en état de la salle ;
 - Enlèvement de la vaisselle le lundi 15 ou mardi 16 décembre.

Une rencontre sera organisée avec le traiteur sélectionné afin d'aborder ces différents sujets. En parallèle une réunion sera organisée en interne pour valider la participation éventuelle des autres services de la commune.

3.2 Plan canicule 2025 :

La veille sanitaire est active depuis le 1^{er} juin 2025.

Actions entreprises :

- Envoi d'un courrier aux personnes figurant sur le registre lors de la première alerte canicule de la fin du mois de juin.
- Appel des personnes inscrites sur le registre à l'occasion de l'alerte canicule de la mi-août.

Mise à jour du registre : trois personnes figurant sur la liste sont décédées et ont été retirées du fichier et deux nouvelles personnes ont été inscrites par des tiers.

3.3 Point sur le « Club des Séniors » :

3.3.1 Prochaines dates :

Quatrième trimestre 2025

Mardi 7 octobre 2025 et mardi 21 octobre 2025

Mardi 4 novembre 2025 et mardi 18 novembre 2025

Mardi 2 décembre 2025 et mardi 16 décembre 2025

Premier trimestre 2026

Mardi 6 janvier 2026 ----- Mardi 20 janvier 2026

Mardi 3 février 2026 ----- Mardi 17 février 2026

Mardi 3 mars 2026 ----- Mardi 17 mars 2026

Deuxième trimestre 2026

Mardi 7 avril 2026 ----- Mardi 21 avril 2026

Mardi 5 mai 2026 ----- Mardi 19 mai 2026

Mardi 2 juin 2026 ----- Mardi 16 juin 2026

Troisième trimestre 2026

Juillet et août 2026 ----- pas de rencontres

3.3.2 Demande de subvention :

Un courrier de demande de subvention a été transmis à la Présidente du CCAS.

Le formulaire Cerfa de demande de subvention à compléter a été transmis à l'association.

3.3.3 Convention pour la mise à disposition de la salle de l'AgOra.

La convention a été transmise à la DGS pour mise en œuvre.

3.4 Point sur les anniversaires séniors :

Le calendrier du 4^{ème} trimestre 2025 est en cours de finalisation. Ce dernier sera transmis à la résidence Domitys afin de vérifier si les résidents qui y figurent sont toujours présents dans l'établissement.

3.5 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service hebdomadaires.

4. COMMUNICATION

- Actu d'octobre : dates des prochaines rencontres du club des séniors d'O et invitation au repas de Noël des aînés.
- Mag de décembre : proposition des membres du conseil d'administration : sujet traitant de l'inclusion numérique et des permanences mises en place par l'Eurométropole.

5. LOGEMENT SOCIAL

5.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35
CA du 08/02/2024	5	2	9	4	20
CA du 28/03/2024	10	5	10	2	27
CA du 13/06/2024	10	5	6	2	23
CA du 19/09/2024	7	3	11	2	23
CA du 14/11/2024	9	2	11	1	23
CA du 30/01/2025	9	4	11	2	26
CA du 13/03/2025	7	5	11	2	25
CA DU 12/06/2025	4	5	12	5*	26
CA du 18/09/2025	6	2	12	6*	26

*dont 4 dossiers souhaitent un T4 ou un T5 et apparaissent dans les 2 catégories.

5.2 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Neolia : 11 logements situés 83 route de Saverne.
- Neolia : 12 logements (dont 2 en acquisition amélioration) situés 26 & 28 route de Saverne.
- Neolia : 28 logements en acquisition amélioration situés 11/13 rue Voltaire.

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

Les dates sont données à titre indicatif.

6 DIVERS

Dates pour les conseils d'administration de l'année 2025 :

- Jeudi 20 novembre 2025 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 21h05.

Certifié conforme
et exécutoire

La Présidente,
Cécile DELATTRE,

